



RCS : MACON

Code greffe : 7106

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00023

Numéro SIREN : 529 592 057

Nom ou dénomination : 3D MECA - Etudes et Réalisations

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2017 sous le numéro de dépôt A2017/000925

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **MACON**



241009

Dénomination : 3D MECA - Etudes et Réalisations
Adresse : 42 avenue du Général de Gaulle 71160 Digoin -
FRANCE-

n° de gestion : 2011B00023
n° d'identification : 529 592 057

n° de dépôt : A2017/000925
Date du dépôt : 02/05/2017

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
14/04/2017



241009

Dépôt au Greffe le :

- 2 MAI 2017

**TRIBUNAL de COMMERCE
de MÂCON**

« 3D MECA – Etudes et Réalisations »

Société à responsabilité limitée au capital de 12 000 euros

Siège social : 42, avenue Général de Gaulle 71160 DIGOIN

529 592 057 RCS MACON

* * *

**Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation de la
société 3D MECA – Etudes et Réalisations, société à
responsabilité limitée en société par actions simplifiée**

* * *

YVES BATAILLON

Commissaire aux comptes

Inscrit à la Compagnie Régionale de Lyon sous le N°45000840

7. place des Minimes - 42300 ROANNE

Tel 04 77 72 69 46 - Fax 04 77 69 69 55 -yves.bataillon@wanadoo.fr

En notre qualité d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code, par décision de l'associé unique en date du 1^{er} avril 2017, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante au regard de l'analyse des comptes au vu de la situation établie en date du 31 décembre 2016 :

- Le résultat net comptable est positif à hauteur de 17 980 euros ;
- Les capitaux propres, incluant le capital social pour un montant de 12 000 euros, sont également positifs à hauteur de 209 777 euros ;
- L'actif circulant soit 306 973 euros est supérieur à l'ensemble des dettes s'élevant à 124 318 euros.

En conclusion de nos travaux et dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

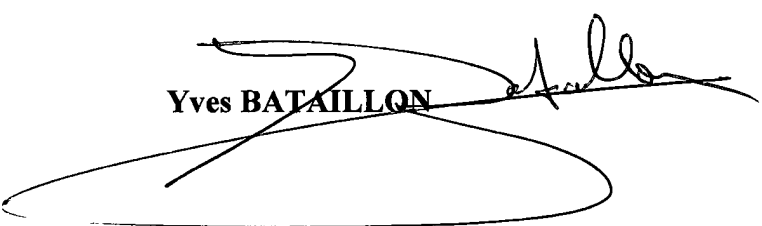
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres, déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels, est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas décelé d'avantages particuliers consentis au profit d'actionnaires ou de tiers.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Roanne, le 14 avril 2017


Yves BATAILLON

Commissaire aux comptes et commissaire à la transformation

YVES BATAILLON

Commissaire aux comptes

Inscrit à la Compagnie Régionale de Lyon sous le N°45000840

7, place des Minimes - 42300 ROANNE

Tel 04 77 72 69 46 - Fax 04 77 69 69 55 – yves.bataillon@wanadoo.fr